



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

EDF-GDF : Aisne

Question écrite n° 14885

Texte de la question

M Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la gravité des décisions prises actuellement par la direction régionale d'EDF-GDF. En effet, la suppression d'une subdivision dans l'arrondissement de Vervins, à Guise, est programmée. D'autre part, la suppression de deux districts (Bohain et Hirson) est programmée sans aucune information aux élus. Ces suppressions vont de nouveau éloigner les services des populations desservies. Il lui demande des éléments d'information sur la véracité de ses restructurations et l'annulation de ces décisions.

Texte de la réponse

Reponse. - L'organisation des structures territoriales de la direction de la distribution d'EDF-GDF vise à assurer à la fois la qualité du service offert à la clientèle et l'efficacité de la gestion des établissements. Pour atteindre ces objectifs, l'établissement doit prendre en compte toutes les spécificités locales, qu'elles soient démographiques, sociales, économiques, géographiques ou administratives. C'est la raison pour laquelle les décisions d'adaptation des structures sont prises au niveau local, après consultation de toutes les parties concernées, et prioritairement des élus. Le centre de distribution de Saint-Quentin mène actuellement une réflexion sur l'évolution de la subdivision de Guise, qui comprend les districts de Bohain-en-Vermandois, Hirson et Guise, la taille de la subdivision n'apparaissant plus compatible avec une utilisation performante des moyens matériels et humains. Quelles que puissent être les conclusions qui résulteront de la réflexion engagée par le centre de distribution, aucune décision ne sera prise sans une étroite concertation avec les élus locaux. Le chef de centre se tient à la disposition de ces derniers pour leur apporter toutes les informations nécessaires dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14885

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2882